

Tennis Club de Cahors (05.65.30.11.92)

Fiche d'inscription ADHERENTS 2016

Nom :

Prenom :

Né(e) le

Adresse :

.....

Tel. domicile :

mail :

Tel. Portable :

Tarifs Cotisation 2016 (valable 30/09/2015 au 30 septembre 2016)

(chèque à l'ordre du tennis club de Cahors) / (Chèques vacances acceptés)

☐ Senior : 198 € ☐ Couple : 324 € ☐ Etudiant : 110 €

☐ **nouvel adhérent (-20%) : 160€** ☐ **jeune -18 ans : 97€**

Pour 10€ de plus = 5 tickets de tombola pour financer le déplacement de nos jeunes au tournoi de Bretenoux

a) finalité fédérale

L'adhésion au Club de Cahors entraîne de facto l'adhésion à la FFT et à ses organes déconcentrés (ses Ligues et ses Comités Départementaux ou Provinciaux). Par conséquent, les données personnelles, notamment l'adresse électronique communiquées par les membres pourront être utilisés par le Club et la FFT ainsi que ses organes déconcentrés pour les besoins tant de l'organisation de l'activité fédérale (organisation des compétitions, envoi de la licence, lettre d'information etc.) que ceux du Club (gestion des membres de l'association). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par ces entités.

b) finalité non fédérale

Par ailleurs, ces informations pourront faire l'objet d'une utilisation non fédérale. Attention, les utilisations non fédérales intègrent l'envoi par la FFT des bons de réservations des billets de Roland Garros. Pour pouvoir continuer à recevoir ces informations, il est nécessaire de cocher la case « j'accepte ».

Merci de bien vouloir nous indiquer votre souhait en cochant les cases ci après.

• J'accepte ou • je refuse

que les informations ci-dessus (hors l'adresse mail) puissent être transférées, à titre onéreux ou gratuit, et qu'elles soient utilisées (notamment par courrier), par le club, la FFT (et ses organes déconcentrés) et par leurs partenaires commerciaux respectifs à toutes autres fins ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale.

• j'accepte ou • je refuse

que mon adresse mail puisse être transférée, à titre onéreux ou gratuit, et qu'elle soit utilisée (notamment par courrier), par le club, la FFT (et ses organes déconcentrés) et par leurs partenaires commerciaux respectifs à toutes autres fins ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale.

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1979, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ces droits, le membre peut se rapprocher de la FFT (Service « Organisation et Systèmes d'Information ») aux adresses suivantes :

- fft@fft.fr

- ou Fédération Française de Tennis, 2 avenue Gordon Bennett - 75116 Paris. Le membre peut également, s'opposer au traitement le concernant et trouver des informations sur ses droits et devoirs auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

2) Reconnaissance et autorisation

Je soussigné représentant légal du mineur:

- reconnaît que l'adhésion au Club de Cahors entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),

- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,

- reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,

- atteste être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition, datant de moins d'un an,

- autorise le Club de Cahors, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2016, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Je m'engage à fournir un certificat de non contre indication à la pratique du tennis en compétition.

Cahors, le.....2015.

Signature :

Certificat médical

**dans le cadre des articles 27, 28 et 29 des Règlements Sportifs de la FFT
pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport**

Je soussigné, Docteur :

.....

.....

Demeurant à :

.....

.....

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

.....

.....

Né (e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à :

.....

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du **tennis** et des sports

suivants, y compris en compétition :

.....

.....

.....

.....

Fait à, le.....// 201....

Cachet du Médecin Signature du médecin

Règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis :

« La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français. » (article 27)

« La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C.) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. » (article 28)

« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (article 29)

Tennis Club de Cahors –

tc.cahors@fft.fr

175 Rue des pensées 46000 CAHORS / 05 65 30 11 92